

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 02.20 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 13 FEVRIER 2020

- En exercice : 93

- Présents ou représentés : 73

- Votants : 71 – Daniel SPAGNOU, président, (disposant de la procuration de Jean-Philippe MARTINOD) n'a pas participé au vote du CA

- Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

- Secrétaire de séance : M. Nicolas JAUBERT

Le treize février deux mille vingt, à dix-sept heures, le conseil de communauté dûment convoqué le sept février deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Laragne-Montéglin (commune de Laragne-Montéglin) sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain GHIOLDI
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON représenté par sa suppléante, Mme Christiane DESAILLOUD
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe :
 - M. Edmond FRANCOU
 - M. Damien DURANCEAU
 - M. Daniel NUSSAS représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de La Pierre : M. Eric ODDOU
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Laurent MAGADOUX
 - M. Gino VALERA représenté par M. Jean-Marc DUPRAT à qui il a donné procuration
 - M. Robert GARCIN
 - Mme Dominique MICHELENA représentée par M. Robert GARCIN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Alain D'HEILLY à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - M. Didier CONSTANS
- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par M. Luc DELAUP à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ARLAUD

- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR représentée par Mme Josy OLIVIER à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alain GABET
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Catherine BLOCH
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par son suppléant, M. Michel COUBAT
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Bernard MATHIEU
 - Mme Marie-Christine SCHUMACHER
 - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christiane GHERBI
 - Mme Nicole PELOUX représentée par Mme Christiane TOUCHE à qui elle a donné procuration
 - M. Marcel BAGARD représenté par M. Jean-Marie TROCCHI à qui il a donné procuration
 - M. Nicolas LAUGIER
 - M. Michel AILLAUD
 - Mme Christiane TOUCHE
 - Mme Françoise GARCIN représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
 - M. Michel BRUNET
- Pour la commune de Sorbiers : Mme Andrée GIORDANENGO
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Isabelle BOITEUX représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par M. Michel HERNANDEZ à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard BLANC
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

Absents non représentés :

- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Jérôme BERNARD
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Michel JOANNET
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Sisteron : Mme Sylvia ODDOU
- Pour la commune de Sisteron : Mme Céline GARNIER

- Pour la commune de Sisteron : M. Christophe LEONE
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Colette RODRIGUEZ
- Pour la commune de Sisteron : M. Saïd SAOUDI
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Albert MOULLET
- Pour la commune de Valdoule : Mme Nathalie BOURGEOUD
- Pour la commune de Valdoule : Mme Liliane COMBE
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

ORDRE DU JOUR : Compte administratif principal 2019

Le conseil communautaire délibérant sur le compte administratif principal de l'exercice 2018 de la communauté de communes du Sisteronais Buëch, dressé par son président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	17 712 962,04 €	0 €	17 712 962,04 €
Recettes	17 527 641,15 €	1 291 752,66 €	18 819 393,81 €

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	1 491 214,93 €	0 €	1 491 214,93 €
Recettes	1 936 571,95 €	230 686,74 €	2 167 258,69 €

Récapitulatif / réalisations 2019 et reports 2018 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	17 712 962,04 €	18 819 393,81 €	1 106 431,77 €
Section d'investissement	1 491 214,93 €	2 167 258,69 €	676 043,76 €
			1 782 475,53 €

Restes à réaliser à reporter en 2020 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	66 587,00 €	143 678,00 €	77 091,00 €

Résultat cumulé : réalisations 2019 + reports 2018 + restes à réaliser pour 2020 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	17 712 962,04 €	18 819 393,81 €	1 106 431,77 €
Section d'investissement	1 557 801,93 €	2 310 936,69 €	753 134,76 €
			1 859 566,53 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report de l'excédent d'investissement de 2018, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Constate une erreur matérielle sur le report de l'excédent de fonctionnement 2018 au budget primitif 2019 (1.291.752,66 € inscrits au compte 002 au lieu de 1.200.562,07 €, hors reprise des résultats des syndicats dissouts) et décide de procéder à la rectification de cette erreur au budget primitif 2020 ;
4. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
5. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
6. Rappelle que doivent être intégrés aux résultats définitifs ceux résultant des comptes administratifs du Syndicat Mixte Intercommunautaire des Activités de Randonnée (SMICAR) et du Syndicat Mixte Enseignement de la Musique des Pays du Buëch (SMEMPAB) dissouts au 31 décembre 2018 (qui n'ont pas pu être intégrés en 2019 comme prévu dans la délibération n° 31-19 du 6 mars 2019), ainsi que du Pays Sisteronais Buëch (PSB) dissout le 12 septembre 2019 :

Pour le SMICAR :

- excédent de fonctionnement de 1.767,71 € repris à 100 % par la CCSB (en application de l'arrêté préfectoral fixant les conditions de dissolution du syndicat)
- excédent d'investissement de 7.032,83 € repris à 100 % par la CCSB

Pour le SMEMPAB :

- déficit de fonctionnement de 11.536,49 € repris à 51 % par la CCSB (en application de l'arrêté préfectoral fixant les conditions de dissolution du syndicat) soit 5.883,61 €
- excédent d'investissement de 6.772,37 € pour la CCSB

Pour le PSB :

- excédent de fonctionnement de 64.596,38 €
- excédent d'investissement de 51.384,67 €

7. Constate qu'à la suite de la rectification de l'erreur matérielle mentionnée ci-dessus et de la reprise des résultats du SMICAR, du SMEMPAB et du PSB, les excédents à reporter au budget primitif 2020 sont donc de :
 - 1.075.721,66 € en section de fonctionnement
 - 741.233,63 € en section d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

